Projet pilote : Règlement U12 Interprovincial

Préambule

LE MINI Basket EST UN JEU POUR ENFANTS

LA COMPÉTITION DOIT ÊTRE FORMATRICE.

Il n'y a pas de championnat. L'important est que les enfants participent, apprennent et aiment le Basket.

Le résultat est secondaire.

Il n'y a pas de **classement officiel** pour cette compétition.

Jouer au basket est un loisir, un sport, une école de la vie. La compétitivité, si elle est saine, permet d'augmenter ses performances et de se surpasser.

C'est le rôle des entraîneurs et dirigeants de club d'expliquer aux parents et supporters présents dans la salle qu'en mini basket, il n'y a ni champion, ni classement ; que seule la progression des joueurs est à prendre en considération et que tous les joueurs doivent participer à la rencontre.

Les dispositions de la partie compétition du ROI sont d'application à l'exception des dispositions reprises ci-après.

N.B. Les règlements spécifiques et généraux s'additionnent lorsqu'ils ne sont pas conflictuels.

Tout point non précisé dans ce règlement U12 Interprovincial sera appliqué conformément aux Règlements de l'AWBB.

Nom du 'projet' : **Championnat U12 interprovincial**

Objectifs du projet pilote U12 interprovincial

- Permettre aux joueurs U12 confirmés d'avoir des rencontres avec opposition formative.
- Respect de l'esprit Mini Basket
- Transition entre les U12 et U14

Validité du projet : Saison 2025-2026

Niveau : U12 (mixité autorisée) – 5 contre 5

Catégories d'âge : Limité aux années 2014, 2015 et 2016.

Projet pilote : Règlement U12 Interprovincial

Restrictions :

- ✓ La participation des équipes à cette compétition n'offre pas de priorité pour l'accès aux séries U14 régionales.
- ✓ Le PC89 n'est pas d'application. Les joueurs peuvent continuer à jouer dans les championnats et coupes.
- ✓ Le PA32 et le PF18 ne sont pas d'application lors de la participation à cette compétition U12 Interprovincial.
- ✓ Les associations de clubs (PA75 quater) ne sont pas autorisées dans cette compétition.

Application : Uniquement pour le championnat U12 interprovincial.

Candidature : Invitation de la DS pour le 10/04/2025 avec confirmation du club pour le 01/05/2025.

Inscription : pour le 15/05/25 sur BigCaptain.

Nombre d'équipes : minimum 8 équipes, maximum 12 équipes

Nombre de rencontres : en fonction du nombre d'équipes inscrites, avec un maximum de 22 rencontres. Rencontres aller-retour facultatives.

Calendrier : réalisé par le département Championnat.

Informations formateurs : obligatoire. A organiser avant le début de la compétition par la DS.

Formateurs : Obligation de licence de coach valide pour la catégorie U12 pour la saison 2025-2026.

Equipement :

Taille du terrain	Terrain entier
Hauteur de l'anneau	2.60 m
Ballon	Taille 5
Ligne des LF	Idem Maxi basket

Organisation et gestion de la rencontre

Durée de la rencontre	4*10 min
Temps de repos	1 minute entre 1er et 2ème quart temps 1 minute entre 3ème et 4ème quart temps Mi-temps 10 minutes
Arrêt du chrono	Oui
Gestion de la feuille de marque	Electronique
Temps mort	2 TM en 1ère mi-temps

Projet pilote : Règlement U12 Interprovincial

	3 TM en 2ème mi-temps
Nombre de joueurs	Maximum 10
Participation au jeu	Tous les joueurs inscrits sur la feuille de marque doivent participer à la rencontre.
Entre deux	Oui en début de rencontre. Alternance par la suite
Remplacement	Autorisé
Faute joueurs (individuelle)	Oui, 5 par joueur
Faute antisportive	Oui
Faute technique joueur	Non
Faute technique formateur	Oui
Faute d'équipe	Oui, 4 par quart temps. Pénalité 2LF dès la 5ème faute
Lancer franc	Oui, valeur 1 point Application du code FIBA
Shoot à 3 points	Oui
Score	Validité du score nul Au cas où les 30 points d'écart sont atteints, l'affichage du score est figé au marquoir mais le score réel est comptabilisé sur la feuille de match.
Prolongation	Non
Retour en zone	Oui
Règle des 24 sec	Oui, sur appréciation de l'arbitre (sans chrono)
Règle des 5 sec	Oui
Règle des 3 sec défensive	Oui Sanction : (1) Avertissement (2) 1 LF + possession du ballon
Règle des 3 sec offensive	Oui
Remise en jeu en zone arrière sur violation	Rapide, sans intervention de l'arbitre, sur violation
Défense individuelle	Obligatoire
Prise à 2	Autorisée uniquement en zone arrière
Ecran	Non autorisé
Hand off pass	Autorisée

Projet pilote : Règlement U12 Interprovincial

En cas de non-respect du règlement :

- ✓ Intervention de la DS
- ✓ Avertissement écrit au club par la DS
- ✓ Exclusion du projet par le CDA, avec sanction éventuelle pour la saison suivante.

Arbitrage :

L'arbitrage doit être pédagogique : échanges et explications avec joueurs et entraîneurs doivent être un plus.
La rencontre sera encadrée par 2 arbitres de club diplômés AWBB [ou 1 arbitre club avec 1 arbitre officiel désigné. Les modalités d'arbitrage sont définies chaque année par le Département arbitrage de l'AWBB. Ce dernier est responsable de la désignation et de la convocation des arbitres pour les rencontres de la compétition et il veillera à une bonne coordination avec et entre les Comités provinciaux (et leur CFA)].
Un arbitre de club doit avoir suivi le cours de formation adapté au Mini Basket.
La formation est sous la responsabilité du Département Arbitrage.
La notification d'arbitre de club sera disponible sur le site de gestion de l'AWBB (BigCaptain).

Indemnité : 15 € (assimilée à une rencontre de jeunes provinciaux)

Supervision et encadrement des rencontres :

Un membre pourra être désigné par la DS pour superviser la rencontre afin de veiller au bon déroulement de la rencontre, au respect du règlement et conseiller les formateurs.